



MAIRIE DE BULLES

60130

Téléphone : 03 44 78 91

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Saint Just en Chaussée

ARRETE MUNICIPAL DE RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ARC 02/2024

Le Maire de la commune de BULLES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L2213-4,

Considérant qu'à l'occasion du passage de la course cycliste "1^{ère} étape de l'épreuve cyclosportive des "Routes de l'Oise" le samedi 18 mai 2024, organisée par l'Association Les Routes de l'Oise, Président Monsieur LENORMAND Frédéric, il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité de cette manifestation.

A R R E T E

Article 1 : La circulation de tous les véhicules de toutes catégories sera limitée à 30 km/heure sur la commune de Bulles le Samedi 18 mai 2024, de 15h00 à 17h00, interdiction de stationner et interdiction de circuler le temps du passage des cyclistes sur les voies suivantes :

- **D94 en venant de Rémérangles, Rue du Houssoy**
- **Et D151, Grande Rue Notre Dame et Rue de Clermont**
- **Et D101 en direction de Fournival**

Article 2 : Les panneaux de signalisation seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions par l'organisateur de la manifestation, la sécurité et l'encadrement seront assurés par les organisateurs.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié, affiché dans les conditions habituelles, seront constatées, poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa signification.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- ⇒ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Clermont,
- ⇒ Monsieur le Directeur, UTD de Saint Just en Chaussée,
- ⇒ Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers volontaires de Bulles
- ⇒ Monsieur le Commandant, Centre de Secours de Bresles
- ⇒ Monsieur LENORMAND Frédéric

Bulles, le 06 février 2024

Le Maire,
Sylvie MASSET

